

## Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

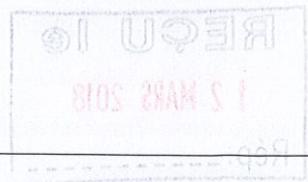
*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **PROPULSE***

*de la société* BAYER SAS  
*enregistrée sous le* n°2017-2167

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 12 décembre 2017,*

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



## Informations générales sur le produit

<b>Noms du produit</b>	PROPULSE YEARLING
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	BAYER SAS Division CropScience Département Homologation France, 16, rue Jean-Marie Leclair, CS 90106, 69266 Lyon cedex 09, FRANCE
<b>Formulation</b>	Suspo-émulsion (SE)
Contenant	125 g/L - fluopyram 125 g/L - prothioconazole
<b>Numéro d'intrant</b>	2130374
<b>Numéro d'AMM</b>	2130202
<b>Fonction</b>	Fongicide
<b>Gamme d'usages</b>	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

**09 MARS 2018**

**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Nouveaux emballages du produit

### Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :

Emballage	Contenance
Bouteilles en polyéthylène haute densité / éthylène vinyl alcool	250 mL ; 500 mL ; 1 L
Bidons en polyéthylène haute densité / éthylène vinyl alcool	3 L ; 5 L ; 10 L
Fûts en polyéthylène haute densité / éthylène vinyl alcool	1000 L
Bouteilles en polyéthylène haute densité / polyamide	250 mL ; 500 mL ; 1 L
Bidons en polyéthylène haute densité / polyamide	3 L ; 5 L ; 10 L
Fûts en polyéthylène haute densité / polyamide	1000 L